



Mairie de Bonnieux

LE MAIRE DE BONNIEUX

À

Hôtel de Ville
84480 BONNIEUX
Tél. : 04 90 75 80 06
Fax. : 04 90 75 94 95

Madame, Monsieur,

Bonnieux, le 26 février 2010

Objet : Projet de golf

Référence : V/pétition reçue le 23/02/2010

AC du : 24/02/2010

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de la pétition ainsi que de la lettre ouverte émanant du Collectif contre le golf, reçue en mairie le 23 courant.

Je note que vous êtes opposés à la création d'un golf par un particulier sur le territoire de la commune de Bonnieux.

Vous avez souhaité attirer mon attention sur différents points dont peu sont de la responsabilité de l'équipe municipale, en particulier sur certaines considérations que vous exposez. Puis vous dites ne pas connaître réellement notre position sur le sujet.

D'une manière plus générale sur cette affaire et afin de lever toute ambiguïté ou équivoque, je rappelle que nous ne sommes pas à l'initiative de ce projet d'une quelconque manière que ce soit.

Ainsi, j'ai été informé par Monsieur Pierre Cardin lui-même de son intention d'installer un golf public sur des terres dont il est propriétaire. Lors de cette réunion, il lui a été précisé formellement que le règlement du plan d'occupation des sols (POS) toujours en vigueur, ne permettait pas ce type d'activités sur l'emplacement en cause, situé dans la zone agricole (NC) de la plaine de Bonnieux et qu'en conséquence nous ne pourrions pas l'y autoriser.

A ce jour, je vous confirme qu'aucune demande de permis de construire ou déclaration préalable relatives à cet objet n'ont été déposées en mairie.

.../...

Bien sûr, dans l'éventualité d'une demande formelle d'ouverture d'un golf public, je serais amené à donner un refus, en raison du non-respect du règlement du Plan d'Occupation des Sols.

Concernant les autres points que vous développez sur l'intérêt de l'élaboration d'un POS (?) je me dois d'apporter des précisions à vos propos. Depuis notre élection en mars 2008, nous avons toujours respecté le POS en vigueur sans traitement au cas par cas ni entrepris aucune modification de ce POS sachant qu'aucune modification n'est autorisée depuis le 31 décembre 2009.

Par contre, en remplacement du POS, nous avons entrepris l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui fixera les orientations générales dans le respect des textes en vigueur prenant en compte l'intérêt général.

Au sujet des terres agricoles, en particulier celles incultes ou inexploitées – ce que je déplore par ailleurs – comme vous le savez la collectivité territoriale n'a aucun pouvoir pour transformer une telle situation ni agir sur le niveau des prix... Dans le cas présent, les transactions foncières et immobilières entre les parties (vendeur/acheteur) n'étant pas règlementées mais « libres », cette dernière s'est déroulée normalement avec la participation de la SAFER sans qu'il y ait eu de préemption. Dès lors, la cession a pu légalement avoir lieu.

Je précise aussi que ce projet a fait l'objet d'une information lors du conseil municipal du 21 janvier 2010. A cette occasion, il a été rappelé la réponse faite à Mr Cardin (cf le compte-rendu du conseil municipal).

Il est demandé l'organisation d'une réunion publique, or s'agissant d'une part d'un projet et d'autre part ne pouvant pas répondre en lieu et place de l'intéressé, je ne vois pas la finalité d'une telle manifestation. Toutefois, si Monsieur Cardin souhaite exposer son projet aux bonnieulais, la municipalité participera à ce débat.

Enfin je prends acte avec satisfaction que vous ne souhaitez pas entrer en conflit avec la municipalité, cependant je déplore que vous n'ayez pas choisi de me rencontrer préalablement mais adopté la solution de la lettre ouverte. Car c'est bien volontiers que je vous aurais reçu pour vous apporter les réponses aux légitimes questions que vous êtes en droit de vous poser.

Vous disposez dorénavant comme moi, de l'ensemble des éléments constitutifs de ce dossier et j'espère ainsi avoir répondu à vos attentes. Je puis vous assurer du soin que l'équipe municipale et moi-même apportons à la gestion des affaires communales conformément à nos engagements de campagne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Georges RUFFINATO.